

N° 70

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

Annexe au procès-verbal de la séance du 17 novembre 1986.

## A V I S

PRÉSENTÉ

*au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1987,*  
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME VIII

**Défense.**

**SECTION « MARINE »**

Par M. Max LEJEUNE,  
Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, *président* ; Yvon Bourges, Pierre Matraja, Michel d'Aillières, Emile Didier, *vice-présidents* ; Jean Garcia, Jacques Genton, Michel Alloncle, Guy Cabanel, *secrétaires* ; MM. Paul Alduy, Jean-Pierre Bayle, Jean-Michel Baylet, Jean-Luc Bécart, Jean Bénard Mousseaux, Noël Berrier, André Bettencourt, Michel Caldaguès, Auguste Cazalet, Jean Chamant, Jean-Paul Chambriard, Jacques Chaumont, Michel Chauty, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Michel Crucis, André Delelis, Claude Estier, Maurice Faure, Louis de la Forest, Gérard Gaud, Philippe de Gaulle, Michel Giraud, Jacques Gollicr, Mme Nicole de Hauteclocque, MM. Marcel Henry, Louis Jung, Bastien Leccia, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Louis Longequeue, Philippe Madrelle, Pierre Merli, Daniel Millaud, Claude Mont, Jean Natali, Charles Ornano, Paul d'Ornano, Robert Pontillon, Roger Poudonson, Paul Robert, Emile Tricon, Xavier de Villepin, Albert Voilquin.

**Voir les numéros :**

**Assemblée nationale** (8<sup>e</sup> législ.) : 363 et annexes, 395 (annexes nos 38 et 39), 398 (tome VIII) et T.A. 43.

**Sénat** : 66 et 67 (annexes nos 44 et 45) (1986-1987).

---

Lois de finances. — *Défense - Marine nationale.*

## SOMMAIRE

	Pages
<b>PREMIÈRE PARTIE. — ANALYSE DU PROJET DE BUDGET 1987</b> .....	4
<b>I. — Physionomie générale</b> .....	4
<b>TITRE III. — DÉPENSES ORDINAIRES</b> .....	5
Rémunérations et charges sociales .....	5
Dépenses de fonctionnement .....	5
Carburants et combustibles opérationnels .....	6
Entretien programmé de la flotte .....	6
<b>TITRE IV. — DÉPENSES EN CAPITAL</b> .....	6
1. <b>Recherches et développements</b> .....	7
2. <b>Fabrications - Force Océanique Stratégique et arme nucléaire préstratégique</b> .....	7
3. <b>Fabrications - Aéronautique Navale</b> .....	8
4. <b>Fabrications - Forces Classiques</b> .....	8
5. <b>Munitions et engins</b> .....	10
6. <b>Infrastructure</b> .....	10
<b>DEUXIÈME PARTIE. SITUATION PRÉSENTE ET ÉVOLUTION DE LA MARINE NATIONALE</b> .....	11
<b>I. — Force océanique stratégique</b> .....	12
<b>II. — Flotte de surface et sous-marine (hors FOST)</b> .....	12
<b>III. — Aéronautique Navale</b> .....	16
<b>IV. — Bâtiments civils affrétés par la Marine Nationale</b> .....	18
<b>V. — Commandes, livraisons et condamnations en 1987</b> .....	19
<b>TROISIÈME PARTIE. PERSONNEL</b> .....	21
<b>I. — Effectifs</b> .....	21
<b>II. — Réduction des effectifs</b> .....	21
<b>III. — Améliorations</b> .....	22
<b>CONCLUSION</b> .....	25
<b>ANNEXES</b> .....	27
Annexe A - <b>Grandes lignes du budget</b> .....	27
Annexe B - <b>Titre III - Répartition par chapitres</b> .....	28
Annexe C - <b>Titre III - Marine - Diagramme</b> .....	29

	<b>Pages</b>
	—
<b>Annexe D - Titre V - Marine - Répartition par chapitres</b> .....	<b>30</b>
<b>Annexe E - Titre V - Autorisations de programme - Diagramme</b> .....	<b>31</b>
<b>Annexe F - Titre V - Crédits de paiements - Diagramme</b> .....	<b>32</b>
<b>Annexe G - Chapitre « Constructions neuves de la flotte » - Répartition par articles</b> .....	<b>33</b>
<b>Annexe H - Commandes et livraisons en 1987</b> .....	<b>34</b>
<b>Annexe I - Evolution de l'espérance de vie de la flotte de combat et de soutien</b> . . . .	<b>35</b>

Mesdames, Messieurs,

Dans le rapport pour avis sur la section « Marine » du budget de la défense pour 1987, nous nous en tiendrons à l'examen des problèmes spécifiques de la Marine Nationale, restant entendu que les questions communes, comme la situation du personnel des arsenaux, relèvent d'autres rapports.

Pour faciliter les comparaisons d'une année sur l'autre, ce rapport s'articule en trois parties :

- analyse du budget de la section « Marine » ;
- situation et évolution des grandes composantes de la Marine ;
- problèmes relatifs au personnel militaire.

## PREMIÈRE PARTIE

### ANALYSE DU PROJET DE BUDGET 1987

#### I. — Physionomie générale

En 1987 les crédits de paiement de la Marine Nationale s'élèveront à 31 816 millions de francs, en augmentation de 7,7 % par rapport à 1986. Ils représenteront 18,8 % du total du budget de la Défense.

Avec un montant de 24 600 millions de francs, les autorisations de programme seront en hausse de 5,7 % et représenteront 24 % du total des autorisations de programme de la Défense.

Les crédits de paiement se répartissent en 13 211 millions pour le titre III, soit une augmentation nominale de 0,9 % et en 18 605 millions pour le titre V, soit une augmentation nominale de 13,1 %.

On peut donc observer, pour 1987, la poursuite d'une tendance déjà constatée les années précédentes (à l'exception de 1983), la croissance constante du rapport du titre V au titre III.

1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
1,06	1,10	1,06	1,14	1,22	1,27	1,40

Cette tendance particulièrement forte pour 1987 tient d'une part aux prévisions économiques favorables attendues mais également à la chute du prix du pétrole qui permet d'alléger d'autant les dépenses ordinaires du titre III.

La loi de programmation 1984/1988 doit être prochainement remplacée par une nouvelle loi à 5 ans prenant effet à partir de 1987. Le dépôt de ce projet de loi étant postérieur au vote de la loi de finances 1987, constatons qu'il est difficile d'analyser cette dernière sans l'indispensable référence que constitue une loi de programmation.

1987 apparaît néanmoins comme une année de transition qui ne remet pas en question les grandes orientations de la loi précédente. Il

convient toutefois de souligner que le financement du futur porte-avions nucléaire, en faisant l'objet à partir de 1987 d'un chapitre distinct de celui des constructions neuves de la flotte, aurait bien été de nature à susciter de graves inquiétudes si la construction de ce porte-avions n'avait été finalement inscrite à la nouvelle loi de programmation présentée par le Gouvernement.

### TITRE III

#### DÉPENSES ORDINAIRES

En augmentation relative de 0,9 % par rapport à 1986, le montant des crédits de paiement du titre III Marine, s'élève pour 1987 à 13 211 millions de francs (+ 10,7 % en 1983, + 4,4 % en 1984, + 3,1 % en 1985, + 5 % en 1986).

C'est donc le taux d'augmentation annuel le plus faible enregistré depuis 5 ans. Il s'explique d'une part par les données d'une conjoncture économique favorable mais également par d'impérieux besoins de donner la priorité aux dépenses d'investissement si l'on veut amorcer le redressement d'une situation qui tend à devenir critique.

On peut observer, par grandes catégories de coûts du titre III, les évolutions suivantes pour l'année 1987 :

— la catégorie « rémunérations et charges sociales » (chapitres 31-32, 32-31 et 33-32) augmente globalement de 0,9 % contre 4,3 % en 1986.

Ce faible accroissement qui présuppose pour 1987 une inflation pratiquement nulle devra être reconsidéré par un éventuel report des charges à l'intérieur du titre III si les hypothèses économiques ne se vérifiaient pas.

— La catégorie « dépenses de fonctionnement » (chapitre 34-32 moins les articles relevant des combustibles et de l'entretien de la flotte) augmente de 4,1 % pour 4,7 % en 1986. Ces dépenses dites de fonctionnement recouvrent des articles budgétaires les plus divers allant des mouvements de personnel à l'affrètement de remorqueurs de haute mer pour les besoins du service public. La poursuite d'un effort soutenu est, ici, indispensable pour, à la fois, retrouver la souplesse indispensable à la gestion courante de la flotte mais également la doter

des équipements permettant maintenant de rationaliser cette gestion (plan informatique en particulier)

— La catégorie « carburants et combustibles opérationnels » (articles 15 et 16 du chapitre 34-32) diminue de 22,7 %. Cette baisse importante directement liée à celle du prix du baril de pétrole, ne devrait pas avoir d'incidences notables sur les taux d'activités ni entraîner de ponctions sur les stocks. Votre rapporteur croit cependant devoir indiquer que l'activité opérationnelle de notre flotte est en hausse constante. Le nombre d'heures de mer fournies par la Marine (abstraction faite de la force océanique stratégique) est passée de 360 000 en 1983 à près de 400 000 en 1984 et 1985 pour la flotte elle-même et à près de 100 000 h. pour l'aéronautique navale. Plus de la moitié de ces activités sont maintenant réservées à des missions opérationnelles et de service public. Les prévisions d'activités pour 1987 sont de 110 jours de mer, pour les bâtiments de combat ; elles tendent donc à s'écarter progressivement des normes établies il y a cinq ans.

— Entretien programmé de la flotte (E.P.M.)

Bien saisir l'importance de ce chapitre, vital pour la conservation du capital que constitue notre flotte, nécessite de rappeler que le total des dépenses d'entretien d'un bâtiment, sur les 30 ans de son service actif, si l'on y inclut une refonte à mi-vie, est du même ordre de grandeur que celui de sa construction.

La progression de ce chapitre est de 7,4 % en 1987, ce qui permettra d'en ramener le déficit de 600 à 360 MF. Pour combler le reste, la solution est, comme d'habitude, d'une part dans la réduction des travaux d'entretien et de modernisation et d'autre part dans le glissement des programmes d'entretien, solution grave de conséquences, quand on sait qu'elle porte sur une flotte vieillissante.

## TITRE V

### DÉPENSES EN CAPITAL

Les autorisations de programmes qui s'élèvent en 1987 à 24 600 millions de francs sont en hausse de 5,7 % par rapport à 1986.

Les crédits de paiement avec un montant de 18 605 millions de francs sont en progression de 13,1 % par rapport à ceux de 1986.

Si la modeste augmentation des autorisations de programmes traduit la nécessité d'une pause après leur forte augmentation de 1986 (+ 14,6 %), elle ne saurait se poursuivre sans remettre en question les investissements à long terme dont la Marine a le plus urgent besoin.

Les crédits de paiement connaissent comme l'année dernière une forte croissance réelle (+ 13,1 %) qui privilégie plus, cette année, les constructions classiques et l'aéronavale que la force océanique stratégique. Votre rapporteur constate donc avec satisfaction qu'il s'agit, comme l'année dernière, d'une prise de conscience de la gravité de l'état où va inéluctablement se trouver notre flotte d'ici 5 à 10 ans.

Analysons maintenant le contenu réel des principaux chapitres du titre V.

### **1. *Recherches et développements*** (chapitre 51-71)

Ces crédits, après une pause en 1986, croissent de 9,1 % en 1987 (dont 4,9 % pour les études amont). Cette progression permettra de maintenir le rapport développement/constructions au niveau de 20 %, très voisin des normes généralement admises. Les principaux programmes concernés par ces crédits sont :

- la discrétion sous-marine,
- l'autoprotection anti-missiles : missiles SADRAL et sol-air anti-missiles (SAAM),
- la modernisation de l'avion d'assaut embarqué Super Étendard (calculateur aux capacités accrues et renforcement des contre-mesures électroniques),
- la participation à hauteur de 25 % dans le financement du développement de l'avion expérimental de techniques futures ACX et dont pourrait dériver l'A.C.M. (l'avion de combat embarqué),
- en coopération avec l'Allemagne le futur missile anti-navire supersonique (A.N.S.) et avec l'Italie le missile porte-torpilles (M.P.T.).

### **2. *Fabrications — Force Océanique Stratégique*** (chapitre 53-71 article 14) **et arme nucléaire préstratégique** (articles 16 et 24).

Ce chapitre qui avait connu une forte progression les années précédentes, tend à se stabiliser en 1987 (A.P. + 9 %, C.P. + 5,9 %). Il



convient cependant de rappeler qu'avec 32 % du montant des ressources du titre V et bien que la fabrication du missile M4 relève de la section commune, la force océanique stratégique absorbe à elle seule près du tiers des investissements. Ces crédits devraient permettre la poursuite régulière des différentes opérations programmées (maintien en condition des SNLE en service, refontes dites M4 pour 4 d'entre eux, échelonnées entre 1985 et 1992, études et développement concernant le SNLE de nouvelle génération et enfin, à une échelle moindre, opérations concernant l'aéronavale pour la doter de la capacité ANP (arme nucléaire préstratégique).

**3. Fabrications — Aéronautique Navale** (chapitre 53-71 articles 21 à 23 et 25 à 28).

Si les autorisations de programme se stabilisent également pour ce chapitre (+ 1 %), les ressources qui lui sont consacrées en 1987 sont en forte croissance (+ 44,9 %). L'essentiel de ces ressources (76 %) sera affecté au programme prioritaire des avions de patrouille maritime Atlantique 2, programme qui arrive, cette année, dans sa phase de croisière avec la commande de 5 appareils, pour 3 en 1986 et 2 en 1985.

**4. Fabrications — Forces Classiques** (chapitre 53-71 articles 11 à 13, 15 et 17 et chapitre 53-73).

Les ressources affectées aux forces classiques (flotte de surface et sous-marins nucléaires d'attaque) ont été cette année réparties en deux chapitres dont un nouveau, le 53-73, intitulé « Grands programmes nouveaux de la Marine ». En 1987, les ressources particulières affectées au programme du futur porte-avions nucléaire figureront dans ce nouveau chapitre, ce qui ne constituait pas nécessairement un heureux présage pour le programme, avant la présentation de la nouvelle loi de programmation.

Pour l'ensemble de ces ressources qui fondent ce que sera notre flotte de demain, les autorisations de programme progressent de 1,7 % et les crédits de paiement de 13,4 % dont 10,8 % pour les constructions neuves et 16 % pour les modernisations. La faible progression des AP qui trouve son explication dans les importants engagements pris en 1986 (+ 14,6 %) ne pose pas de problèmes pour cette année. En revanche on doit noter la nette augmentation des CP qui permettra de poursuivre un effort déjà amorcé en 1986 (+ 9,23 %). Même si,

compte-tenu du besoin réel, l'effort reste encore bien modeste, il convient d'y voir une prise en compte objective de la situation grave vers laquelle tend notre Marine si un redressement n'est pas entrepris immédiatement. Ces ressources permettront la commande en 1987 d'un premier dragueur océanique (B.A.M.O.) et la poursuite des programmes prioritaires de constructions en cours, mais avec des retards parfois considérables. A titre d'exemple pour ce qui concerne le programme des huit sous-marins nucléaires d'attaque, le dernier ne sera commandé, au mieux, qu'en 1989 et les trois qui le précèdent feront l'objet de retards allant de 9 à 30 mois.

Votre rapporteur voudrait à ce sujet faire deux remarques :

— L'expression « retard », dans son acception courante, est un euphémisme qui, en sous-entendant un rattrapage ultérieur, en minimise les profondes conséquences. L'expérience prouve, en effet, qu'un retard pris dans un programme n'est jamais comblé. Lorsque on ne peut que constater l'aggravation, d'année en année, de ce retard par rapport aux objectifs d'une loi de programmation, celui-ci devient alors un mal chronique qui se traduit, dans la réalité, par une réduction régulière du volume des unités mis en service tous les ans. *L'influence de retards cumulatifs sur le volume global de la flotte future est une donnée parfaitement mesurable.* Si, à titre d'exemple, les tranches annuelles sont, par suite de ce retard, réduites de 20 % le tonnage futur de la flotte qui est la résultante de ces tranches annuelles, sera, lui-même, amputé de 20 %. Lorsque l'on se fixe, par ailleurs, comme objectif raisonnable une flotte de 300 000 tonnes, ce n'est pas un objectif pour une date donnée (on parle souvent de l'horizon 2000) et pour une durée limitée, c'est un objectif qui, une fois atteint, doit être en permanence conservé.

En d'autres termes, le retard pris dans le déroulement des constructions neuves est un mal structurel qui est l'expression mathématique du décalage entre les ambitions d'une loi de programmation, c'est-à-dire, en fait les moyens d'une politique et de l'autre côté, la réalité de son exécution, soit la politique de nos moyens.

Une deuxième remarque concerne la part du titre V « Marine » par rapport à celui des forces armées. Cette part établie peu après la dernière guerre est devenue depuis presque une constante. Or, au moment où elle a été fixée, une partie importante de nos constructions navales était couverte par l'aide extérieure, ce qui masquait alors la réalité du besoin. Ensuite, lorsque cette aide a cessé, une part substantielle du titre V « Marine » a dû être attribuée à la composante océani-

que de notre force stratégique et cela aux dépens de notre flotte classique. Il ne faut donc plus se bercer de mots, une hausse de 13 % des ressources est un effort notable, facilité par un titre III que les conditions économiques rendent plus stable, mais ces ressources du titre V Marine, en représentant 21,7 % du total des investissements des forces armées, constituent une réponse insuffisante à la gravité du besoin réel de notre flotte classique.

#### **5. *Munitio:s et engins* (chapitre 53-71 articles 31 à 33)**

Ce chapitre est marqué par une forte proportion des autorisations de programme (+ 37,6 %) et une stagnation des crédits de paiement (+ 0,2 %) qui s'explique en raison des reliquats important de ressources prévisibles pour la fin de 1986. L'effort à l'intérieur de ce chapitre portera en particulier sur le missile à changement de milieu SM 39 qui fait partie de l'armement d'auto-défense de nos sous-marins stratégiques.

#### **6. *Infrastructure* (chapitre 54-61)**

La forte croissance des crédits de paiement pour 1987 (+ 44,9 %) ne représente qu'un retour au niveau normal après deux années de restrictions budgétaires qui ont permis d'apurer les comptes. L'allocation prévue pour 1987 (400 MF) est, en effet, comparable à celle mise en place en 1974 (450 MF). Ces ressources seront, pour l'essentiel, affectées à l'entretien général des immeubles, aux améliorations dites fonctionnelles et au renforcement de la protection des points sensibles.

En ce qui concerne l'aéronautique navale les principaux travaux concerneront l'adaptation de son infrastructure aux besoins des futurs avions de patrouille maritime « Atlantique 2 ».

## DEUXIÈME PARTIE

### SITUATION PRÉSENTE ET ÉVOLUTION DE LA MARINE NATIONALE

Au 1<sup>er</sup> janvier 1987, la flotte française comprendra six sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, deux porte-avions, un porte-hélicoptères, quinze sous-marins d'attaque dont deux nucléaires, cinq bâtiments de lutte anti-aérienne, douze de lutte anti-sous-marine, vingt-cinq avisos, seize patrouilleurs, vingt-sept bâtiments anti-mines et quarante de soutien dont quatre pétroliers-ravitailleurs, six bâtiments de soutien logistique et deux transports de chalands de débarquement.

A la même date le parc aérien de l'aéronautique navale comprendra 401 aéronefs (307 en ligne dont 140 de combat). Ce parc aérien, selon les prévisions actuelles, doit diminuer régulièrement pour atteindre 380 aéronefs en 1990.

La marine arrive maintenant à un point critique. Avec 160 bâtiments en 1985 et 125 aujourd'hui, le déclin numérique de notre flotte est plus qu'amorcé et cette chute va se poursuivre jusqu'en 1992 sans que nous n'y puissions plus rien. Au delà, la remontée ne sera envisageable qu'à partir de décisions prises maintenant. Quantitatif, le déclin est également qualitatif. Les difficultés budgétaires que nous connaissons alimentent, à ce propos, des discours aux étranges dialectiques et dont on peut se demander parfois si elles sont bien toujours d'inspiration purement française. La marine aurait, en particulier, le choix entre le porte-avion nucléaire ou une flotte de haute mer. La question à débattre, pour votre rapporteur, n'est pas là ; elle serait plutôt de savoir si la France dispose encore des moyens de se doter d'une flotte de haute mer.

Or la composante d'une flotte qui permet de qualifier cette dernière de haute mer, ce n'est plus le cuirassé, ce n'est pas davantage le sous-marin nucléaire d'attaque, c'est actuellement et pour de nombreuses années encore, le porte-avions. Vouloir réduire, par ailleurs, la marine à une vocation strictement maritime, faire des océans le champ

clos de ses activités, c'est délibérément renoncer à une aptitude capitale, celle qui réside dans la pression qui peut s'exercer sur les zones continentales à partir de la mer et que seul le porte-avions assure. Pression s'inscrivant dans la durée qui va de la prévention à la présente dissuasive et si l'action s'impose, de la semonce à une frappe massive dont l'efficacité ne peut se mesurer que si son effet de surprise a su être préservé.

Le débat ne relève plus de choix tactiques aux arguments souvent précieux. Le choix est maintenant politique.

## I. — Force océanique stratégique

En 1986 la Force Océanique Stratégique (F.O.S.T.) se compose de 6 sous-marins lanceurs d'engins (SNLE).

— 4 d'entre eux sont dits en cycle opérationnel, cycle organisé de telle sorte qu'en permanence 3 sur les 4 sont à la mer.

— 1 est en refonte/modernisation pour le remplacement des missiles M 20 par les missiles M4 à têtes multiples.

— 1 est en grand carénage.

Les refontes « M4 » qui dureront chacune environ 30 mois, concerneront 5 sur la série des 6 premiers SNLE. (« LE REDOUTABLE », premier de la série ne sera pas refondu). L'« INFLEXIBLE », dernier né, a été, rappelons-le, équipé de missiles M4 à sa construction. Quant au « TONNANT », 1<sup>er</sup> SNLE refondu, il sera admis, de nouveau, au service actif fin 1987.

La mise en chantier du 1<sup>er</sup> SNLE de nouvelle génération, commandé en 1986, est prévue au début de 1988 pour une admission au service actif en 1994. La discrétion acoustique de ce sous-marin sera tout à fait exceptionnelle.

## II. — Flotte de surface et sous-marine (Hors Fost)

### 1. *Sous-Marins nucléaires d'attaque (S.N.A.)*

Ces sous-marins dont le programme comporte huit unités doivent assurer la protection rapprochée de notre force océanique de dissua-

sion mais également constituer le noyau dur de notre futur flotte sous-marine d'attaque.

Pour ce programme, il est prévu en 1987 :

- la mise en service du n° 3 « LE CASABIANCA »,
- la poursuite de la construction des n°4, 5, 6 et 7, ce dernier commandé en 1986.

La mise au service du SNA n° 5 sera retardée de 9 mois celle du n° 6 de 12 mois et celle du n° 7 de 30 mois. Quant au n° 8 sa commande est reportée au-delà de l'actuelle loi de programmation.

Ces sous-marins vont être l'objet d'une profonde amélioration de leurs caractéristiques opérationnelles d'origine, notamment en ce qui concerne leurs équipements de détection et d'attaque ainsi que leur discrétion acoustique.

## **2. Corvettes anti-aériennes (C.A.A.)**

Les 4 corvettes de ce programme sont des bâtiments de moyen tonnage (3 600 tonnes) dont la mission principale est la défense anti-aérienne et anti-missiles des forces navales à la mer ; elles doivent remplacer nos 4 escorteurs TARTAR T 47 dont les 2 derniers seront retirés du service actif en 1987 et 1988.

Pour ce programme, la corvette n° 1 sera mise en service en conformité avec le calendrier de la loi de programmation, en 1988, la corvette n° 2 le sera en 1991 avec un retard d'environ 6 mois. Les commandes des n° 3 et 4 vont faire probablement l'objet d'annulation pour des raisons à la fois budgétaires et techniques.

On envisage à partir de 1988 le démarrage d'une nouvelle série de frégates anti-aériennes et anti-missiles dotées d'un système d'armes français ou européen.

## **3. Corvettes anti-sous-marins (C.A.S.M.)**

Ces corvettes dont le tonnage est également de 3 600 tonnes sont du même type que les précédentes mais avec un armement principal orienté vers la lutte anti-sous-marine.

Le programme de 7 unités était déjà très engagé au moment de l'établissement de l'actuelle loi de programmation 84-88. Les cinq premières corvettes sont en service, la 6<sup>e</sup> devrait l'être en 1987, la 7<sup>e</sup> en 1990, avec un retard d'environ six mois.

#### **4. *Frégates légères (F.L. 25)***

Les trois premières unités de ce programme de frégates légères de 2 500 tonnes appelées à remplacer nos avisos-escorteurs d'outre-mer, auraient dû être commandées au cours de l'actuelle loi de programmation. D'abord différé pour raisons budgétaires, le programme est maintenant pratiquement abandonné.

On envisage pour réduire les frais de développement particulièrement élevés lorsqu'il s'agit d'un nouveau modèle très sophistiqué de substituer à ce programme de frégates légères, deux programmes plus restreints : l'un serait constitué par 6 frégates dites d'utilité générale (F.L.U.G.), l'autre par 4 frégates anti-sous-marines aux caractéristiques opérationnelles plus élaborées et dérivées de celles des corvettes anti-sous-marins.

#### **5. *Bâtiments anti-mines***

On ne soulignera jamais assez l'importance de cette composante souvent oubliée de notre flotte pour préserver la sécurité de nos approvisionnements mais également la liberté de mouvements de nos forces navales et de notre force océanique stratégique.

Le renouvellement de cette flotte anti-mines est prévu à partir d'un programme de dix (initialement 15) chasseurs de mines pour l'exploration du plateau continental par des fonds inférieurs à 60 mètres, et pour les fonds supérieurs à partir d'un programme de dix dragueurs océaniques (B.A.M.O.).

La mise en service des 4 derniers chasseurs de mines (n° 7 à 10) devrait se répartir, avec un retard de 6 mois en fin 1986 et 1989. Quant aux 5 dragueurs de mines, qui auraient dû faire l'objet d'une commande échelonnée entre 1986 et 1988. La 12<sup>è</sup>re unité sera commandée en 1987.

## **6. *Transports de chalands de débarquement (T.C.D.)***

Ces bâtiments de 8 000 tonnes formeront la composante principale de notre flotte de débarquement.

Les 3 T.C.D., dont la commande est inscrite dans l'actuelle loi de programmation, sont destinés à remplacer les deux T.C.D. du type « OURAGAN » et les trois B.D.C.C. du type « TRIEUX », tous retirés du service actif entre 1985 et 1994.

Le T.C.D. n° 1 commandé en 1984 devrait être admis au service actif en 1991 avec un retard de 12 mois.

La commande du n° 2, faite au titre de l'article 29 (achat par la France si aucune offre d'achat n'est proposée par une nation étrangère) ainsi que celle du n° 3, qui auraient dû, l'une et l'autre, intervenir entre 1986 et 1988, sont différées au-delà de 1988.

## **7. *Pétroliers ravitailleurs (PR 72 type « DURANCE »)***

Trois pétroliers ravitailleurs de ce programme sont en service depuis 1982 ; le n° 4, la « MARNE » l'est depuis 1986.

Ces 4 unités, si on leur associe le pétrolier civil « PORT-VENDRES » affrété par la Marine depuis plusieurs années, constituent une flotte de ravitaillement considérée comme suffisante pour les besoins de la Marine.

Un autre P.R. du même type est actuellement en construction aux chantiers de la Seyne, au titre de l'article 29. Son rachat par la Marine n'est pas envisagé.

## **8. *Patrouilleurs côtiers (P 400 type l'« AUDACIEUSE »)***

Pour des raisons cette fois non plus budgétaires mais techniques, la mise en service de 10 patrouilleurs de ce programme ne devrait intervenir qu'au cours de l'année 1987, soit avec un retard de 2 ans.

Leur mission de présence et de surveillance des eaux côtières de Métropole et d'Outre-Mer, notamment en Nouvelle-Calédonie et dans le bassin des Caraïbes sera particulièrement appréciée, en remplacement des actuels patrouilleurs qui, rappelons-le, avec leur 30 ans d'âge, sont à bout de souffle.



## **9. Navires hydrographiques et océaniques**

Le renouvellement de notre flotte hydrographique devait se faire à partir de la construction de 4 bâtiments hydrographiques de nouvelle génération (bâtiments de 900 tonnes). Avec un retard allant de 9 à 27 mois, ces trois premiers bâtiments ne seront pas mis en service avant 1988. Quant au 4<sup>e</sup>, commandé au titre de l'article 29, son rachat éventuel par la Marine sera décidé également en 1988.

### **III. — Aéronautique navale**

#### **1. Les Porte-avions**

Le porte-avion nucléaire « RICHELIEU » commandé en 1986 doit remplacer en 1996 le « CLEMENCEAU ». Les principales phases de sa construction sont :

- fin 1986 — Dépêche de mise en chantier
- 1987 — Début d'usinage
- 1989 — Mise sur cale
- 1991 — Mise à flot
- 1994 — Divergence du cœur
- 1995 — Présentation aux essais officiels
- 1996 — Admission au service actif.

#### **2. Aviation embarquée**

En 1986, sur un total de 172 aéronaves, l'aviation embarquée comprend 98 avions à réaction, 21 avions de sûreté et 53 hélicoptères.

##### **2..1. Avions à réaction**

Ils se divisent eux-mêmes en :

- 63 avions d'assaut (Super Étendard)
- 23 avions d'interception (F 8 E CRUSAÏDER)
- 12 avions de reconnaissance (Étendard 4 P)

Les 63 Super Étendard qui vont faire l'objet prochainement d'une modernisation notamment dans leur protection anti-missiles, resteront

en service actif jusqu'en 2010. Rappelons qu'ils doivent constituer l'aviation d'assaut du futur porte-avions nucléaire.

Quant aux 23 Crusader et aux 12 Étendard 4 P, retirés du service actif en 1995, la version marine (ACM) du futur avion tactique de l'armée de l'air, reste l'une des solutions envisageables pour leur remplacement, si l'avion d'expérimentation (ACX), dont il sera inspiré, donne satisfaction.

## 2.2. *Avions de sûreté*

Les 21 avions de sûreté (BR 1050 Alizés) modernisés entre 1981 et 1985 pour améliorer leur capacité de surveillance anti-sous-marine seront maintenus au service actif jusqu'en l'an 2000.

## 2.3. *Hélicoptères embarqués*

Les 53 hélicoptères embarqués se répartissent en :

- 17 Super Frelon pour l'hélicoptère opérationnel à la mer,
- 36 Lynx embarqués à bord des frégates et des corvettes dont ils constituent une partie du système d'armes anti-sous-marine et anti-marine. Leur retrait du service actif n'est pas prévu avant 2010.

## 3. *Aviation de patrouille maritime*

L'aviation de patrouille maritime est composée de 32 BR 1150 ATLANTIC qui devront être progressivement retirés du service à partir de 1990 et remplacés par les Atlantique de nouvelle génération dont 5 doivent être commandés en 1987. Rappelons que le retard pris par le programme, pourtant prioritaire, ne permettra pas d'assurer une relève satisfaisante.

En 1992 le nombre d'avions de patrouille maritime disponibles interdira, en effet, toute mission qui ne relèvera pas directement de la protection de la Force Océanique Stratégique.

## 4. *Aviation de soutien*

L'aviation de soutien de l'aéronavale qui comporte en 1986 un parc de 200 appareils dont 167 en ligne est affectée aux missions de

surveillance maritime, de soutien général des forces (transports logistiques, service public), d'expérimentation d'équipements nouveaux et de formation du personnel.

La surveillance maritime en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie est confiée à 5 avions du type GARDIAN et, sur les côtes métropolitaines à 4 avions Nord 262, spécialement équipés par les missions de service public, ce qui permet de soulager l'aviation de patrouille maritime à laquelle était jusqu'ici confiée cette tâche.

#### IV. — Bâtiments civils affrétés par la Marine nationale

##### 1. *La Marine affrète :*

- en permanence :

— un bâtiment de soutien logistique, le pétrolier « PORT-VENDRES »

— divers navires destinés au service public

- d'une manière occasionnelle :

— la force maritime dite de complément (F.M.C.) constituée, à partir d'un niveau élevé de crise, par des navires civils transformés à leur réquisition en bâtiments militaires pour accomplir ou des tâches de défense maritime du territoire ou des tâches de protection de la navigation commerciale.

— la flotte auxiliaire occasionnelle (F.A.O.) constituée également par des navires civils mis si nécessaire dès le temps de paix à la disposition des armées pour des missions de service public, de soutien logistique des forces navales et de transport opérationnel des forces engagées dans une opération d'assistance.

**2. *Le pétrolier de 25 000 tonnes « PORT-VENDRES » est affrété par la Marine depuis 1982. Le dernier contrat signé en août 1986 est renouvelable tous les ans.***

En permettant le recomplètement à la mer des pétroliers ravitailleurs de la Marine, ce bâtiment, dont le coût annuel de location est de 32 MF, est indispensable au soutien en combustible du groupe aéronaval, lorsque celui-ci est en mission éloignée, comme ce fut le cas dernièrement en Méditerranée Orientale.

### **3. Bâtiments du service public**

La Marine affrète actuellement trois gros remorqueurs dits « d'intervention » qui assurent la sécurité de la navigation et la prévention de la pollution au large des façades maritimes métropolitaines. Un avenant aux contrats d'affrètement est actuellement en cours de négociation pour réduire le coût de fonctionnement des remorqueurs affectés à la Manche et à l'Atlantique. Pour les besoins de la Méditerranée, un nouveau contrat est en cours d'établissement avec un autre armateur, contrat qui permettra le remplacement d'un remorqueur de forte puissance par deux remorqueurs plus légers.

Ces remorqueurs, en alerte permanente à 40 minutes d'appareillage, ont chacun une moyenne annuelle de 3 600 heures de mer pour des missions de surveillance de la navigation dans les zones de séparation du trafic et dans les bouches de BONIFACIO.

La marine considère que d'une manière générale, pour ces opérations très particulières et souvent très spécialisées comme le remorquage d'intervention, il est à la fois plus avantageux et plus efficace d'avoir recours à du personnel civil professionnel.

#### **V. — Commandes, livraisons et condamnations en 1987**

1. La liste des commandes nouvelles en 1987 est la suivante :

a) bâtiments de la flotte

— 1 bâtiment anti-mines océanique (B.A.M.O.) de 900 tonnes

— 1 petit bâtiment de service public, type STERNE ;

b) aéronefs

5 avions de patrouille maritime Atlantique 2.

2. La liste des unités mises en service en 1987 s'établit comme suit :

— 1 sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) : 2 265 tonnes

— 1 corvette anti-sous-marine (C. ASM) : 3 600 tonnes

— 1 chasseur de mines tripartite (C.M.T.) : 500 tonnes

— 2 bâtiments base de plongeurs démineurs (BBPD) : 800 t

- 4 patrouilleurs légers (P.400) : 1 600 tonnes
- 1 chaland de débarquement d'infanterie : 250 tonnes.

3. La liste des unités retirées du service en 1987 s'établit comme suit :

- |   |              |
|---|--------------|
| — 1 sous-marin classique                          | 700 tonnes   |
| — 1 escorteur d'escadre                           | 2 750 tonnes |
| — 1 aviso escorteur                               | 1 750 tonnes |
| — 2 chasseurs de mines                            | 1 400 tonnes |
| — 1 dragueur océanique                            | 700 tonnes   |
| — 1 bâtiment plongeurs démineurs                  | 400 tonnes   |
| — 2 chalands de débarquement de chars             | 500 tonnes   |
| — 2 bâtiments hydrographes                        | 1 140 tonnes |
| — 1 bâtiment d'expérimentation (guerre des mines) | 400 tonnes   |
| — 1 patrouilleur léger                            | 240 tonnes.  |

## TROISIÈME PARTIE

### PERSONNEL

#### I. — Effectifs

En 1987, les effectifs en activité de la Marine, y compris les gendarmes maritimes, seront de 66 171 hommes dont 4 428 officiers (6,7 % du total), 28 775 officiers-mariniers (43,3 %), 14 998 quartiers-maîtres et matelots engagés (22,5 %) et 17 970 appelés du contingent (27,5 %). Sur ce total, le personnel opérationnel soit 35 390 hommes, se répartit de la manière suivante :

- 17 580 (dont 4 080 appelés) aux forces de surface (unités + états-majors embarqués)
- 4 875 (dont 750 appelés) aux forces sous-marines (sous-marins, états-majors + environnement)
- 10 295 (dont 2 543 appelés) à l'aéronautique navale (flottilles + escadrilles, états-majors et bases)
- 2 655 (dont 1 314 appelés) aux autres unités opérationnelles (fusiliers-marins commandos, unités de protection + groupes de plongeurs-démineurs).

#### II. — Réduction des effectifs

La réduction de 3 500 hommes pour la Marine, prescrite par la loi de programmation 84/88, aurait dû normalement se traduire en 1987 par une diminution de ses effectifs de 720 hommes. Mais pour tenir compte de sujétions particulières à la Marine, cette diminution devrait être ramenée à 170 hommes en 1987 (36 officiers-mariniers et 133 quartiers-maîtres et matelots engagés).

Les unités opérationnelles n'ont jusqu'ici pas été touchées par les réductions de personnel sauf par le biais de condamnation de bâtiments anciens qui arrivent à échéance de retrait du service actif.

D'autre part cette déflation a été également obtenue grâce à des efforts de réorganisation et de regroupements d'organismes à terre,

dans l'aéronautique navale et dans le service général. La dissolution en 1986/87 d'une escadrille de l'aéronautique et des organismes de soutien qui lui sont rattachés permettra ainsi de supprimer une centaine de postes.

Cette réduction d'effectifs, ramenée en 1987 à un niveau plus réaliste, traduit une prise de conscience des difficultés dans lesquelles la Marine se débat depuis de nombreuses années non seulement pour faire face à des besoins nouveaux (1 500 hommes pour la protection des bases, sans oublier les 3 500 de la FOST que la Marine a dû prélever sur sa propre substance), mais également pour tenter d'alléger le service de son personnel de telle sorte que le rythme de travail, actuellement tout à fait anachronique, car excessif, se rapproche des normes réglementaires.

A ces difficultés de gestion qui semblent parfois relever de la quadrature du cercle, s'ajoute maintenant l'impérieux besoin d'une restructuration de l'ensemble de la pyramide des grades pour d'une part améliorer les profils de carrière du personnel officier et officier-marinier et d'autre part renforcer le taux d'encadrement dont il faut inlassablement rappeler qu'il ne correspond pas, et de loin, notamment pour les officiers, à celui d'une marine océanique moderne.

Cette restructuration en cours est obtenue grâce à l'augmentation autorisée du nombre des volontaires pour le service long (V.S.L.) qui permet de libérer des postes jusqu'ici attribués à du personnel engagé ; on espère, par les effets induits de cette mesure sur l'ensemble de la pyramide, supprimer un certain nombre de goulots d'étranglement qui affectent gravement le moral du personnel, comme le passage au grade de capitaine de vaisseau ou au grade d'officier-marinier (plus de 10 ans d'attente dans certaines spécialités).

### III. — Améliorations

Différentes mesures sont soit à l'étude soit en cours d'application pour améliorer les conditions de vie non seulement des appelés du contingent mais également des militaires de carrière.

Les mesures particulières concernant le personnel appelé sont très diverses :

- plan général de rénovation des casernements,

allègement du service à bord des unités qui ne sont pas

- renforcement des structures dites de concertation et d'information qui donnent actuellement satisfaction,
- formation au retour à la vie civile.

Des officiers conseils sont progressivement mis en place dans les grandes unités ; des ateliers et clubs informatiques sont créés en particulier dans les écoles. Par ailleurs un certificat de pratique professionnelle doit sanctionner le travail effectué pendant le service.

Pour le personnel de carrière, à la suite des différentes enquêtes ordonnées par le Ministre, les améliorations devraient porter plus particulièrement sur :

- l'allègement des contraintes de service,
- la mobilité géographique par une réforme du régime des indemnités pour charges militaires mais également par des facilités accordées aux conjoints fonctionnaires lorsqu'ils sont mutés,
- le régime des permissions.

#### *Volontaires du service long (V.S.L.)*

Les mesures concernant le service long ont connu un réel succès dans la Marine. Avec 4 640 V.S.L. le quota autorisé, soit 25 % du total des appelés, a été très rapidement atteint.

Environ la moitié des postes offerts aux V.S.L. sont des postes embarqués sur bâtiments de surface dont un quart outre-mer.

Les V.S.L. bénéficient en priorité des mesures prises pour favoriser la réinsertion des appelés au terme de leur service actif. Dans leur grande majorité les V.S.L. occupent des emplois à caractère professionnel qui leur permettent :

- soit d'améliorer les connaissances, techniques en particulier, acquises avant l'incorporation,
- soit de recevoir une formation spécialisée (assistant de foyer, pompier, dactylographe) et d'acquérir le certificat de pratique professionnelle qui fera reconnaître, sur le marché de l'emploi, l'expérience acquise dans la Marine.

Par ailleurs, l'enseignement spécifique dispensé dans les unités aux appelés qui souhaitent surmonter un échec scolaire ou améliorer leur culture générale est particulièrement profitable aux V.S.L. qui suivent plus longtemps cet enseignement.



## CONCLUSION

Notre flotte était constituée de 160 bâtiments en 1975, elle l'est de 125 aujourd'hui, elle le sera de 105 en 1992 et ceci quelque soient les mesures prises maintenant pour inverser la tendance.

En moins de 20 ans, la Marine aura ainsi perdu le tiers de sa flotte au moment où l'actualité presque quotidienne nous montre la multiplication à travers le monde des foyers de crise dans lesquels la Marine est impliquée. Que ce soit le détroit d'ORMUZ, l'atoll de MURUROA, les terres australes, la Méditerranée orientale, le Golfe de Gascogne, le Yemen du sud ou le Vietnam et ses « boat-people », la Marine est toujours en première ligne. Une délégation de votre commission vient de rentrer d'un voyage d'information dans les Caraïbes. Une des principales observations exprimées par les autorités locales, que ce soit en Guyane, à la Martinique ou en Guadeloupe à qui il convient d'associer tout son archipel, a été pour déplorer l'absence de surveillance maritime sur un théâtre très instable et qui pourrait rapidement dégénérer si les flux migratoires clandestins ne sont pas contrôlés. Sauf à faire des prouesses qui mettent à rude épreuve son personnel et son matériel et qui ne pourront se prolonger indéfiniment, la Marine n'a plus les moyens d'assurer toutes ses missions.

La France reste une puissance mondiale non seulement parce que de nombreuses nations montrent qu'elles sont indéfectiblement attachées à son histoire et à sa culture mais également par l'immense domaine que forment ses présences lointaines. Toutes les richesses que recèle ce domaine aussi bien continental que maritime constituent un capital économique mais également un capital moral dont elle se doit d'assurer le développement et l'essor sous toutes ses formes. La Marine reste, par sa présence active, l'instrument privilégié de ce grand dessin.

Mais par un étrange paradoxe, la Marine n'aurait-elle plus les moyens d'assurer ses missions ? La France, viscéralement terrienne, en prendrait-elle conscience au moment où il est déjà trop tard ?

\*  
\*   \*

Au demeurant, votre commission donne un **avis favorable** à l'approbation de l'ensemble du budget de la défense pour 1987.

**ANNEXE A**  
**GRANDES LIGNES DU BUDGET**

**1. Budget de la Défense 169 200 millions de francs. Croissance 1987/1986 + 6,85 %**

**2. Budget de la Marine 31 816 millions de francs. Croissance 1987/1986 + 7,7 %**

**(En pourcentage)**

	<b>1985</b>	<b>1986</b>	<b>1987</b>
Part Marine/Défense .....	18,42	18,65	18,80
<b>2.1. Crédits de paiement titre III = 13 211 millions de francs.</b>			
	<b>1986</b>	<b>1987</b>	<b>1987/1986</b>
Défense .....	82 670	83 390	+ 0,9
Section Marine .....	13 089	13 211	+ 0,9
Marine/Défense .....	15,8	15,8	
<b>2.2. Crédits de paiement titre V = 18 605 millions de francs.</b>			
	<b>1986</b>	<b>1987</b>	<b>1987/1986</b>
Défense .....	75 680	85 512,5	+ 13
Section Marine .....	16 450	18 605	+ 13,1
Marine/Défense .....	21,7	21,7	
<b>2.3. Autorisations de programmes titre V = 24 600 millions de francs.</b>			
	<b>1986</b>	<b>1987</b>	<b>1987/1986</b>
Défense .....	85 000	102 000	+ 20
Section Marine .....	23 275	24 600	+ 5,7
Marine/Défense .....	27,4	24,1	

**ANNEXE B**  
**RÉPARTITION PAR CHAPITRE**  
**DES CRÉDITS DU TITRE III DE LA SECTION MARINE**

(En millions de francs courants)

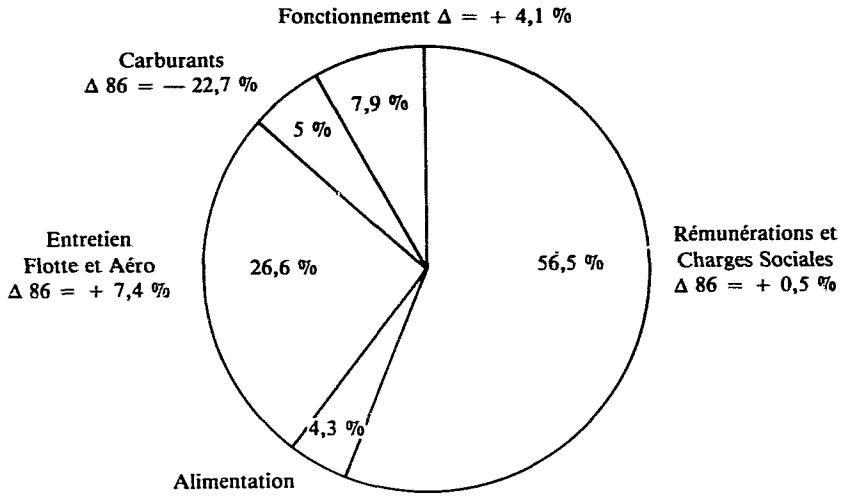
Chapitres	Intitulés	1986	Projet budget 1987	Variation en pourcentage
31-32	Soldes, indemnités et allocations diverses .....	6 647,8	6 661,9	+ 0,2
33-31	Cotisations sociales (part de l'Etat) .....	459,7	454,5	- 1,1
33-32	Prestations sociales versées par l'Etat .....	288,2	313,1	+ 8,6
34-31	Alimentation .....	566,9	566,2	- 0,1
34-32 (1)	Dépenses de fonctionnement (forces et services) ..	1 796,6	1 634,6	9,0
34-34	Entretien programmé des matériels .....	3 268,8	3 511,8	+ 7,4
34-35	Informatique .....	54,0	61,6	+ 14,0
36-31	Subventions particulières (Musées de la Marine) ..	6,6	7,3	+ 10,6
37-31 (2)	Dommages - Réquisitions .....	0,3	0	—
	Total pour le titre III .....	13 089,0	13 211,0	+ 0,9

(1) Dont les carburants et combustibles, en baisse de 22,5 % pour tenir compte de la baisse du prix du pétrole.

(2) Crédits transférés au chapitre 37-91 de la section commune.

**ANNEXE C**

**Budget 1987 pour la Marine**  
**Titre III : 13 211 MF ; %/86 = + 0,9 %**



ANNEXE D

REPARTITION PAR PARTIE ET PAR CHAPITRE  
DES CRÉDITS DU TITRE V DE LA SECTION MARINE

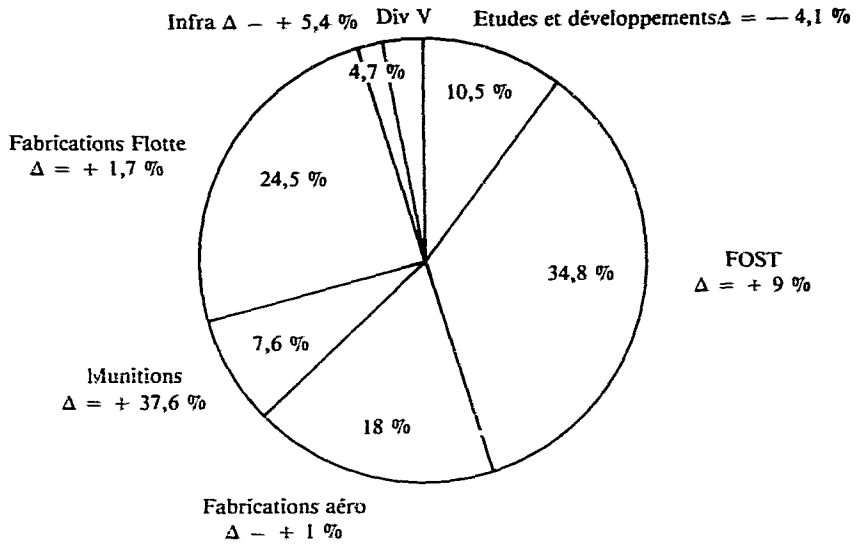
(En millions de francs courants)

Chapitres Intitulés		Autorisations de programme			Crédits de paiement		
		1986	1987	Variation en pourcentage	1986	1987	Variation en pourcentage
51-71	Recherches et développements . .	2 688	2 578	- 4,1 . . . . .	1 914	2 088	+ 9,1
53-41	Habillement, couchage, matériel de casernement . . . . .	185	218	+ 17,8 . . . . .	195	208	+ 4,6
53-71	Fabrications pour la Marine . . .	19 916	21 298	+ 6,9 . . . . .	13 890	15 748	+ 13,4
53-73 (1)	Porte-avions nucléaire (P.A.N.)						
54-61	Infrastructure . . . . .	486	506	+ 4,1 . . . . .	450	565	+ 25,6
	Total pour titre V . . . . .	23 275	24 600	+ 5,7 . . . . .	16 449	18 605	+ 13,1
	dont - total titre V hors nucléaire (FOST et ANT)	15 396	15 997	+ 3,9 . . . . .	10 801	12 604	+ 16,7
	- total titre V nucléaire . . .	7 879	8 603	+ 9,2 . . . . .	5 648	6 001	+ 6,3

Nota : Dans la construction pour la Marine, un chapitre particulier, le 53-73, a été ouvert pour le poste-avions nucléaire. Le détail des articles 53-71 et 53-73 concernant les constructions neuves de la flotte est donné en annexe G.

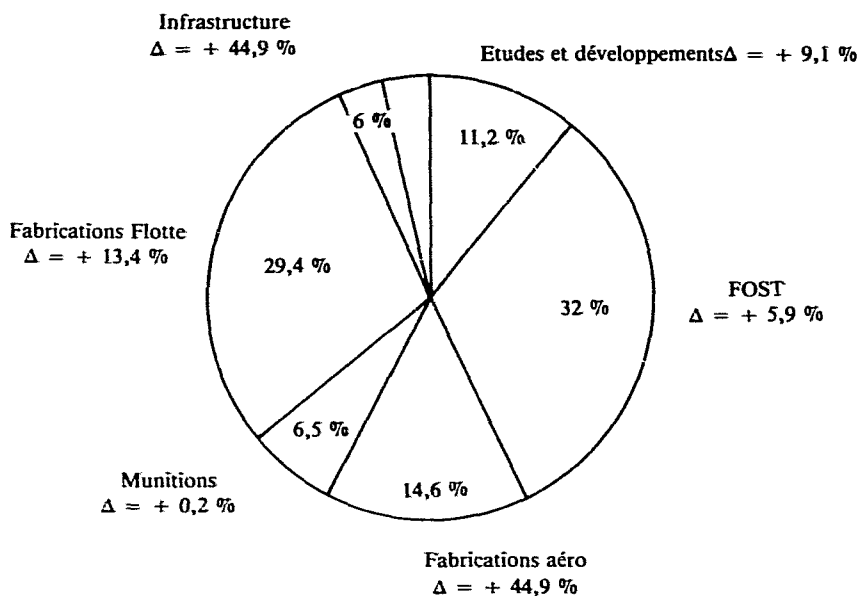
**ANNEXE E**

**Budget 1987 pour la Marine**  
**AP Titre V : 24 600 MF ; %/86 = + 5,7**



**ANNEXE F**

**Budget 1987 pour la Marine**  
**CP du Titre V : 18 605 MF ; %/86 = + 13,1 %**



**ANNEXE G**

**CHAPITRES 53-71 (articles 11 à 17) et 53-73**

**CONSTRUCTIONS NEUVES DE LA FLOTTE**

Chapitres	Articles	Intitulés	Autorisations de programme		Crédits de paiement			
			Dotations 1986	Demandées pour 1987	Dotations 1986	Services votés	Mesures nouvelles	Total
53-71	11	Constructions neuves de bâtiments classiques (hors PAN) ..	4 663	2 787	3 834	3 750	266	4 016
	12	Grosses refontes et modernisations .....	1 132	1 336	860	730	268	998
	13	Bâtiments de servitudes de la flotte .....	80	149	40	100	15	115
	14	Force océanique stratégique (FOST) .....	7 844	8 550	5 613	4 600	1 346	5 946
	15	Service public .....	5	47	5	5	5	10
	16	Force nucléaire tactique .....	0	13	0	12	13	25
	17	Constructions neuves bâtiments hydrographiques .....	44	164	89	77	2	79
53-73		Porte-avions nucléaire (PAN) ..	502	1 528	89		234	234
		Totaux .....	14 270	14 574	10 530	9 274	2 149	11 423
		Totaux hors nucléaire .....			4 500			5 452
		Totaux nucléaire (FOST + ANT) .....			5 613			5 971



**ANNEXE H**

**COMMANDES ET LIVRAISONS - BUDGET 1987**

**I. — Commandes**

- 1 bâtiment anti-mines océanique (B.A.M.O.)
- 1 petit bâtiment de service public type « STERNE »
- 5 avions de patrouille maritime Atlantique 2

**II. — Livraisons**

- 1 sous-marin nucléaire d'attaque (S.N.A.)
- 1 corvette anti-sous-marine (C.A.S.M.)
- 1 chasseur de mines tripartite (C.M.T.)
- 2 bâtiments base de plongeurs démineurs (B.B.P.D.)
- 4 patrouilleurs légers (P. 400)
- 1 chaland de débarquement d'infanterie

### ANNEXE I

#### Evolution de l'espérance de vie de la flotte de Combat et de Soutien

